



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

VINGT-NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Caracas (Venezuela), 24 – 28 avril 2006

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO (2004-2005), EN PARTICULIER SUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT, ET SUITE DONNÉE AUX PRINCIPALES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES À SA VINGT-HUITIÈME SESSION

I. La FAO et les Objectifs du Millénaire pour le développement

1. Lors du Sommet mondial de l'alimentation (1996), les chefs d'État et de gouvernement des États Membres de la FAO se sont engagés à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim avant 2015. D'importants objectifs devant être réalisés pendant la même période ont été définis à l'occasion d'autres réunions internationales tenues dans les années 90. Tous ces efforts ont abouti à la Déclaration approuvée lors du Sommet du Millénaire organisé par les Nations Unies (septembre 2000), pendant lequel les huit Objectifs du Millénaire pour le développement suivants ont été adoptés.

Contributions de la FAO à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement

2. Conformément au mandat et au champ d'activités de la FAO, plus de la moitié de ses activités favorisent directement la réalisation du premier Objectif du Millénaire pour le développement (réduire l'extrême pauvreté et la faim) et environ un cinquième de celles-ci portent sur le septième Objectif (assurer un environnement durable).

3. Les programmes de l'Organisation sont liés à un degré moindre au troisième Objectif (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) et au huitième Objectif (mettre en place un partenariat mondial pour le développement, en particulier un système commercial équitable fondé sur des règles).

4. Les activités de lutte contre la faim et la malnutrition ont des effets indirects considérables sur la réalisation des objectifs visant à assurer l'éducation primaire pour tous (Objectif 2), la réduction de la mortalité infantile (Objectif 4), l'amélioration de la santé maternelle (Objectif 5) et la lutte contre les maladies (Objectif 6).

Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim (Objectif 1)

5. Même si en Amérique latine et aux Caraïbes l'extrême pauvreté et la faim sont étroitement liées, il convient de préciser que les deux phénomènes ne sont pas équivalents et que chacun d'entre eux doit être abordé sous un angle distinct. L'une des plus graves manifestations de l'extrême pauvreté est un mauvais accès aux aliments, problème qu'il convient d'éliminer en priorité. Parallèlement, une mauvaise alimentation a des conséquences non seulement sur les personnes qui vivent dans des conditions de pauvreté extrême, mais également sur d'autres couches de population et sur des groupes qui vivent dans des zones ou régions données, où sévit une insécurité alimentaire chronique. Comme la Déclaration du Millénaire établit des objectifs indépendants pour ces deux fléaux, il est donc logique de s'y attaquer séparément.

6. La première cible du premier Objectif du Millénaire pour le développement (« réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour ») occupe une place prépondérante au sein des Objectifs du Millénaire pour le développement. Conformément aux projections établies par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), en 2004, 96 millions de personnes, soit 18,6 pour cent de la population totale de l'Amérique latine, étaient confrontées à une pauvreté extrême, alors que le nombre de pauvres (y compris ces 96 millions) est estimé à 222 millions, soit 42,9 pour cent de la population de la région. Environ 52 millions de personnes souffrant de pauvreté extrême vivent dans des zones urbaines, alors que dans les zones rurales, ce chiffre est de 45 millions. L'analogie entre ces deux chiffres dans une région où environ 75 pour cent de la population totale vit en zone urbaine s'explique par le fait que la pauvreté extrême a un impact plus important dans les zones rurales (37 pour cent) que dans les zones urbaines (13 pour cent).

7. La seconde cible de l'Objectif 1 est de « réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim ». Cet objectif, exprimé en nombre de personnes qui souffrent de la faim, avait été adopté par les États Membres de la FAO à l'occasion du Sommet mondial de l'alimentation (1996) et réitéré dans la Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après* (2002). Selon le rapport 2005 de l'Organisation des Nations Unies et l'État de l'insécurité alimentaire dans le monde (FAO 2005), la proportion de personnes souffrant de sous-alimentation a baissé, passant de 13 à 10 pour cent, soit une diminution du nombre de personnes de 59,5 millions à 52,9 millions de 1990-92 à 2000-02. Il est indispensable que la lutte contre la faim soit fondée sur le droit à l'alimentation, en tant que droit de l'homme fondamental, tel que stipulé à l'Article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui, associé au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, est un instrument juridique essentiel pour la concrétisation de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

8. En Amérique latine, la faim résulte non seulement de l'absence d'aliments, mais également des difficultés d'accès à ces aliments pour une grande partie de la population. L'extrême pauvreté et la faim font ainsi partie d'un même cercle vicieux dans lequel cette dernière est non seulement une conséquence, mais également une cause de la première. La faim, qui est à l'origine des manifestations les plus extrêmes de la pauvreté, a de graves conséquences: baisse dramatique de la productivité, hausse de la fréquence des maladies, hausse de la mortalité infantile et baisse des performances scolaires chez les enfants. C'est pourquoi la lutte contre la faim ne doit pas se limiter uniquement à une politique générale de lutte contre la pauvreté. Lutter contre la faim en vue de l'éradiquer est un acte de justice qui peut être réalisé avant même d'être en mesure de garantir une répartition équilibrée des revenus.

9. La FAO axe son action sur la lutte contre la pauvreté et la faim, grâce à une vaste gamme d'activités allant de la promotion internationale aux grandes publications mondiales et régionales, en passant par l'aide à l'établissement de normes à différents niveaux, l'assistance technique et les interventions sur le terrain. En ce qui concerne la pauvreté, les programmes mis en œuvre par la FAO dans la région s'efforcent d'améliorer la productivité dans la domaine de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie, en vue d'augmenter directement les revenus agricoles et ruraux et la sécurité alimentaire des ménages, car la croissance de ces secteurs stimule l'emploi, rural ou non, à l'échelle globale et joue un rôle de premier plan dans la lutte

contre la pauvreté. En ce qui concerne la faim, les programmes mis en œuvre en Amérique latine et aux Caraïbes ont pour objectif d'intégrer tous les éléments constitutifs de la sécurité alimentaire: disponibilité, accès, stabilité et utilisation d'aliments nutritifs et sûrs. Parmi les initiatives récentes, il convient de signaler les activités d'appui aux stratégies et politiques relatives à la sécurité alimentaire et aux projets s'inscrivant dans le cadre du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) dans les différentes sous-régions.

10. Dans les Caraïbes, 15 pays bénéficient d'un Programme régional pour la sécurité alimentaire, mis en œuvre par le Forum des Caraïbes et le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARIFORUM/CARICOM), qui visent la mobilisation de 25 millions de \$EU ces prochaines années. De plus, plusieurs projets de coopération technique mis en œuvre par la FAO permettent d'améliorer la sécurité alimentaire dans cette sous-région, grâce au renforcement des capacités, aux informations sur les marchés et à l'amélioration des pratiques agricoles.

11. En Amérique centrale, depuis plusieurs années, des Programmes spéciaux pour la sécurité alimentaire sont mis en œuvre au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et, cette année, en El Salvador, en vue de diffuser, à l'échelle nationale, des méthodes et des « bonnes pratiques » de promotion de la sécurité alimentaire. Ces programmes nationaux sont renforcés par un programme sous-régional qui les appuie et sont financés par l'Organisme espagnol de coopération internationale (AECI). De plus, au Mexique, le Programme spécial pour la sécurité alimentaire est passé de la phase pilote à une phase où il couvre 33 districts de développement rural dans 16 États, ce qui permet d'étoffer les connaissances et de perfectionner les instruments dans le domaine de la lutte contre la faim et de l'amélioration de la sécurité alimentaire dans des zones particulièrement marginalisées et des zones souffrant de l'extrême pauvreté.

12. En ce qui concerne les pays andins, le Venezuela finance un Programme de sécurité alimentaire de grande envergure bénéficiant de l'assistance technique de la FAO, qui prévoit des activités dans différents domaines liés à la sécurité alimentaire, notamment dans le domaine de l'horticulture urbaine et périurbaine¹. La Colombie renforce ses activités liées à la sécurité alimentaire et la FAO a nettement intensifié ses activités dans ce pays.

13. Dans le Cône Sud, la FAO a eu l'occasion d'apporter une assistance technique au programme Faim Zéro au Brésil, depuis son lancement, en particulier dans le domaine du perfectionnement de différents programmes axés sur l'amélioration de l'accès aux aliments. De la même façon, l'Organisation a participé à l'établissement du Conseil national de la sécurité alimentaire et à l'élaboration d'une politique nationale dans ce domaine. Au Paraguay, l'élaboration d'un Programme national pour la sécurité alimentaire a débuté, grâce à un soutien politique important et à des possibilités de financement. Dans le reste des pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR), des programmes de coopération technique ont été mis en œuvre dans le domaine de l'agriculture urbaine et périurbaine², de la sécurité sanitaire des aliments et de la santé animale et végétale. Ces programmes contribuent à l'amélioration globale de la situation en ce qui concerne la sécurité alimentaire.

14. Un appui financier a été apporté par des gouvernements donateurs et par des gouvernements bénéficiaires grâce à des fonds fiduciaires unilatéraux: appui au développement de l'agriculture familiale, programmes de production artisanale de semences et suivi du Programme relatif au droit à l'alimentation (GCP/BRA/063/GER) et du volet Maîtrise de l'eau du Projet Dois Irmaos au Brésil, dans le cadre du Projet Faim zéro, etc. Du personnel spécialisé des pays concernés et de tous les bureaux pertinents de la FAO ont participé à ces projets, qui ont établi des liens avec différentes organisations nationales et internationales.

15. Les pratiques traditionnelles d'irrigation à petite échelle ont prouvé leur efficacité en tant qu'activité génératrice de revenus supplémentaires pour les petits exploitants de la région, en particulier en Amérique centrale, car il s'agit simplement de bien gérer les ressources naturelles

¹ UTF/VEN/008/VEN: Sécurité alimentaire et développement rural.

² TCP/ARG/2905: Renforcement de l'agriculture urbaine et périurbaine et de la sécurité alimentaire dans la province de Buenos Aires; GCP/BOL/035/BEL: Petits jardins potagers urbains et périurbains sur le Haut plateau bolivien.

et l'eau, notamment en améliorant la rentabilité de la production pendant les saisons sèches. La FAO a montré que les revenus des petits producteurs pouvaient augmenter considérablement s'ils peuvent bénéficier d'une assistance technique adéquate dans le domaine des pratiques traditionnelles d'irrigation et si la gestion du système de production tient compte des décisions prises à l'échelle locale³.

16. À partir de 2002, le Programme de lutte contre la faim a articulé sa méthode de lutte contre la faim et la pauvreté autour de deux grands axes, en vertu desquels les mesures prises pour augmenter la productivité des agriculteurs disposant de peu de ressources et des travailleurs sans terre sont complétées par des mesures visant à augmenter l'accès direct des plus démunis aux aliments. Au niveau des pays, le programme *L'urgence, c'est la faim* en Argentine, le programme *Faim zéro* au Brésil, la Campagne contre la faim au Guatemala et le Plan national pour l'urgence sociale en Uruguay ont pour objectif d'appliquer cette méthode à deux composantes.

17. En février 2006, des spécialistes latino-américains de la sécurité alimentaire ont lancé l'initiative *América Latina Sin Hambre 2020* (L'Amérique latine libérée de la faim en 2020), qui est articulée autour de cinq axes d'intervention: renforcement des institutions chargées de la sécurité alimentaire dans chaque pays; coopération Sud-Sud entre les pays d'Amérique et d'autres continents; mise en valeur des ressources humaines, grâce à la formation technique; appui aux gouvernements pour l'élaboration d'initiatives nationales de lutte contre la faim et la pauvreté et recherche appliquée dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Assurer l'éducation primaire pour tous (Objectif 2)

18. Dans le domaine régional, un appui a été apporté au programme Éducation pour les populations rurales, mis en œuvre en collaboration avec l'UNESCO, grâce à l'organisation de l'atelier régional Alimentation sûre et éducation pour les populations rurales, auquel ont participé l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), la Banque mondiale et la Coopération italienne pour le développement. Au Chili, un projet axé sur la promotion de l'éducation alimentaire et nutritionnelle a été mis en œuvre dans les écoles primaires grâce à la définition de stratégies et à l'élaboration de matériel didactique. En Argentine, au Brésil, en El Salvador et au Honduras, des projets sont mis en œuvre en vue de renforcer l'éducation dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition dans les établissements élémentaires, d'élaborer du matériel didactique rationnel, d'utiliser les jardins scolaires pour enseigner la nutrition et d'autres disciplines, d'améliorer le régime alimentaire des enfants et de promouvoir la participation des communautés. Les projets TeleFood à l'appui des jardins scolaires ont joué un rôle catalyseur qui a permis de mobiliser des fonds supplémentaires auprès des bailleurs de fonds en vue de reproduire l'expérience ailleurs.

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (Objectif 3)

19. Dans les pays où l'agriculture de subsistance prédomine, le rôle décisif des femmes dans le domaine de la production est clairement établi. L'aide axée sur l'élimination des politiques discriminatoires à l'égard des femmes, le renforcement des capacités et des compétences techniques des femmes, l'amélioration de leur accès aux services financiers, à la propriété foncière et aux intrants agricoles et la promotion de techniques permettant d'économiser de la main-d'œuvre sont autant de facteurs jouant un rôle dans l'augmentation de l'autonomie et de l'égalité des femmes et dans l'amélioration des conditions de vie des femmes et de leurs familles. La FAO a établi un domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire consacré à la parité hommes-femmes, axé sur la promotion de l'égalité entre les deux sexes et l'amélioration de la condition des femmes dans tous les domaines de travail, notamment l'agriculture, la pêche, la foresterie, la nutrition et les statistiques. À l'heure actuelle, des activités axées sur le renforcement des capacités nationales et régionales en vue de l'intégration d'un volet parité

³ TCP/ARG/0168: Développement institutionnel et technique des associations d'utilisateurs des systèmes d'irrigation des terres agricoles libres de petite taille dans la Cluse de Humahuaca, Province de Jujuy.

hommes-femmes dans les politiques publiques du secteur de l'agriculture et de la foresterie et du renforcement de la sécurité alimentaire sont mises en œuvre au Chili; de son côté, la République dominicaine met en œuvre un projet visant la remise en état du secteur de la production et de l'utilisation du manioc, en collaboration avec des organisations d'agricultrices, à l'appui de la sécurité alimentaire dans le centre du Cibao et dans le Sud-Est du pays.

Réduire la mortalité infantile (Objectif 4)

20. Selon les estimations, cinq millions d'enfants meurent chaque année de faim et de malnutrition en Amérique Latine. Les programmes d'amélioration de la sécurité alimentaire et d'information sur la nutrition dans les ménages augmentent les chances que les enfants arrivent à l'âge adulte. Ainsi, les programmes de la FAO axés sur la nutrition et la sécurité alimentaire contribuent à la concrétisation de cet Objectif, en particulier les projets mis en œuvre dans le cadre du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) et les programmes d'éducation dans le domaine de la nutrition susmentionnés. De plus, un projet de formation dans le domaine de l'alimentation, de la nutrition et de la santé, destiné aux familles bénéficiant du Programme d'aide alimentaire, a été mis en œuvre au Mexique. En Dominique, à Grenade, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent, un projet régional visant l'élaboration de guides alimentaires aux fins de la promotion de régimes et de style de vie sains est en cours d'application. Les projets destinés à améliorer la sécurité sanitaire des aliments contribuent à réduire la morbidité et la mortalité de la population, comme les projets régionaux d'homologation des laboratoires pour l'analyse des aliments en Amérique du Sud et en Amérique centrale.

Améliorer la santé maternelle (Objectif 5)

21. Le renforcement des connaissances des femmes dans le domaine de la nutrition, en particulier dans les zones rurales, la garantie du renforcement de la sécurité alimentaire des ménages et l'introduction de techniques permettant d'économiser la main-d'œuvre contribuent à l'amélioration de la santé maternelle. La FAO contribue principalement à cet objectif par l'intermédiaire de ses programmes axés sur la nutrition et la sécurité alimentaire.

Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies (Objectif 6)

22. L'amélioration de la nutrition joue un rôle important dans la lutte contre les maladies. Le programme de la FAO sur le VIH/sida assure la promotion de la nutrition, des techniques qui permettent d'alléger la charge de travail des familles touchées grâce à l'économie de main-d'œuvre, au transfert des connaissances, au renforcement des capacités et à l'analyse des politiques, notamment en vue de faire face aux effets de l'épidémie de VIH/sida et d'autres maladies sur la sécurité alimentaire et la pauvreté en zone rurale.

Assurer un environnement durable (Objectif 7)

23. Sans environnement durable, il ne peut y avoir de développement social et économique. La grande diversité de biens et services offerte par les écosystèmes (aliments, moyens d'existence, eau potable, sols fertiles, biodiversité, captage du carbone, etc.) doit être bien gérée, au bénéfice des populations humaines, de façon non seulement à répondre aux besoins en matière d'alimentation, mais également aux besoins environnementaux, sociaux et économiques.

24. À l'heure actuelle, plusieurs activités et projets forestiers liés à cet objectif sont mis en œuvre dans la région, notamment les activités des programmes forestiers nationaux soutenus par la FAO, axés sur le développement et le renforcement des institutions forestières environnementales. La FAO a également conclu plusieurs accords avec des institutions régionales et met en œuvre de nombreux projets destinés à promouvoir une gestion durable des forêts. Comme la conservation et la protection de la biodiversité comptent parmi les priorités régionales, la FAO met en œuvre, en collaboration avec l'Organisation autonome des parcs espagnole, un grand programme régional visant à renforcer la gestion durable des ressources naturelles dans des aires protégées. Le paiement des services environnementaux fondé sur la détermination de la valeur des biens et services découlant des forêts est un autre mécanisme étudié par la FAO pour le financement de la gestion durable des forêts. Enfin, la FAO met en œuvre dans la région différents projets visant la protection des ressources forestières, en

particulier concernant les répercussions des incendies de forêt, des ravageurs et des maladies, et effectue des études dans l'objectif d'améliorer l'éducation forestière à différents niveaux.

25. En Amérique latine et dans les Caraïbes, d'autres programmes et projets assurent la promotion de la gestion intégrée des terres, de l'eau, des pêches et des ressources génétiques, en particulier grâce à l'agriculture favorisant la conservation des ressources, à la gestion intégrée des ravageurs, à la conservation de l'eau, à la protection de la biodiversité et à l'utilisation responsable des biotechnologies. À cet effet, la FAO favorise l'application des bonnes pratiques agricoles en tant que mécanisme facilitant l'accès aux marchés pour les petits producteurs, la garantie de la sécurité sanitaire des aliments (défense du consommateur local et international), la conservation de l'environnement agricole (sols, eau et biodiversité) et l'amélioration de la santé et des conditions de travail des travailleurs des zones rurales et de leurs familles. Outre ses actions principales, la FAO contribue au renforcement des institutions, à l'élaboration de manuels techniques, à la formation des petits exploitants et à la confrontation d'expériences dans la région⁴. D'autres activités favorisent le développement durable des environnements vulnérables et visent à aider les personnes vivant dans des régions à ressources économiques restreintes grâce à des programmes d'appui aux moyens d'existence fondés sur les principes de la gestion des écosystèmes.

26. La FAO attache une attention particulière au rôle de l'eau dans la réalisation du septième Objectif du Millénaire pour le développement. Au cœur de toutes les activités humaines, l'eau est indispensable aux ressources naturelles. Ces cinquante dernières années, l'augmentation rapide de l'utilisation d'eau par le secteur agricole, les villes et les industries a provoqué la dégradation de l'environnement et a accru la concurrence des secteurs et des régions pour l'eau, ce qui a entraîné dans certaines régions des habitudes de consommation de l'eau non durables. Les programmes mis en œuvre par la FAO dans ce domaine visent à augmenter la productivité agricole, grâce à une utilisation plus efficace de l'eau, ce qui réduirait la pression sur l'environnement. Ils abordent la gestion des ressources hydriques sous un angle global, en tenant compte des besoins fondamentaux liés à l'eau, à l'assainissement et aux aliments.

27. Lorsqu'elle donne des conseils sur les mesures à prendre pour concrétiser le septième Objectif du Millénaire pour le développement, la FAO fait également valoir ses fonctions de dépositaire de plusieurs instruments internationaux, comme le Code de conduite pour une pêche responsable. Le soutien qu'elle apporte au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les activités qu'elle effectue dans le domaine des ressources zoogénétiques jouent un rôle de premier plan dans la concrétisation de cet Objectif. À l'heure actuelle, 12 pays⁵ de la région ont ratifié le Traité ou y ont adhéré et feront partie de l'Organe directeur du Traité, qui tiendra sa première Conférence des États Parties à Madrid en juin 2006.

28. Les forêts jouent un rôle décisif dans le maintien des équilibres environnementaux, car elles atténuent les effets des changements climatiques, préservent la biodiversité, assurent la propreté et la fiabilité des ressources hydriques, favorisent et augmentent la productivité des sols, protègent les ressources côtières et marines et fournissent des énergies renouvelables peu coûteuses. Les programmes axés sur les forêts et sur les pêches consacrent une grande partie de leurs efforts à des activités favorisant la réalisation du septième Objectif du Millénaire pour le développement.

⁴ TCP/COL/3101: « Renforcement des capacités dans le domaine des bonnes pratiques agricoles et organisation communautaire à l'appui de la sécurité alimentaire dans le département d'Antioquia, à l'appui du projet UTF/COL/027/COL ». Deux projets régionaux sur les bonnes pratiques agricoles sont également mis en œuvre dans les pays du MERCOSUR et d'Amérique centrale.

⁵ Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Paraguay, Pérou, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela.

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement (Objectif 8)

29. En collaboration avec des États Membres et l'OMC, la FAO participe activement aux efforts visant à créer un système commercial multilatéral ouvert, équitable et fondé sur des règles, en particulier en appuyant les politiques liées aux aliments, au commerce des produits agricoles et au commerce en général, qui favorisent la sécurité alimentaire. Dans la région, l'Organisation contribue principalement à cet Objectif grâce aux activités qu'elle met en œuvre dans le domaine des politiques sur les produits de base et sur le commerce, du renforcement des capacités dans le domaine des négociations commerciales multilatérales, en particulier en ce qui concerne l'accès aux marchés et la compétitivité, en Argentine, en Colombie, au Costa Rica et au Chili⁶, et de l'application de cadres réglementaires, en particulier le Codex Alimentarius, la Convention internationale pour la protection des végétaux et le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides (Convention de Rotterdam), dans le contexte des échanges commerciaux⁷. Dans l'objectif de placer la sécurité alimentaire aux premiers rangs des priorités à l'échelle internationale, la FAO collabore avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM), d'autres institutions des Nations Unies, les gouvernements, la société civile et le secteur privé à la promotion de l'Alliance internationale contre la faim, créée en 2002 à l'occasion du Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après*.

II. Suite donnée par la FAO aux principales conclusions et recommandations formulées par la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes à sa vingt-huitième session

Débat général sur les tendances et les enjeux concernant l'agriculture, les forêts, la pêche et la sécurité alimentaire en Amérique latine et dans les Caraïbes et activités mises en œuvre par la FAO dans la région

Études destinées à déterminer l'incidence négative sur la sécurité alimentaire de la situation géographique des pays en développement sans littoral (Recommandation 6)

30. Le Bureau régional a effectué une étude sur la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans deux pays sans littoral d'Amérique latine et des Caraïbes: la Bolivie et le Paraguay. L'analyse était fondée sur les preuves et les évaluations empiriques présentées dans les articles publiés sur les corrélations entre géographie, politiques et institutions, croissance économique, inégalités, pauvreté et insécurité alimentaire. Il a été montré que, même si le fait qu'un pays soit enclavé limite son développement, la mise en œuvre de politiques rationnelles et de réformes institutionnelles était nettement plus importante.

Regroupement des nouveaux thèmes pour la coopération technique de la FAO dans la région (Recommandation 7)

31. La FAO a appuyé l'intégration d'une approche axée sur la mise en valeur du territoire et la gestion décentralisée des ressources naturelles et du processus décisionnel pour les programmes d'accès à la terre et de fourniture de services aux agriculteurs pratiquant l'agriculture familiale. Une étude sur des initiatives de développement rural sous un angle territorial et local

⁶ TCP/ARG/3002: Renforcement des capacités dans le domaine de l'analyse structurelle et des politiques du secteur agricole; TCP/COL/3001: Renforcement des capacités dans le domaine de la formulation, de la négociation et de la gestion des politiques commerciales et de développement du Ministère de l'agriculture et du développement rural; TCP/COS/3001: Mise en valeur des capacités techniques en vue de l'évaluation de la compétitivité des produits agricoles et effets économiques de la libéralisation économique; TCP/CHI/3001: Élaboration d'un programme de développement agricole dans le cadre des traités de libre échange.

⁷ TCP/ECU/2903: Appui à l'application des dispositions du Code international de conduite dans le domaine de l'homologation et du contrôle des pesticides; TCP/MEX/3003: Accord de collaboration pour la révision des normes mexicaines relatives aux pêches entre le Gouvernement mexicain et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); TCP/PAR/3002: Aide pour le retrait de la circulation et l'élimination des pesticides périmés et stratégies de prévention de nouveaux stockages.

est en cours au Brésil, au Chili et au Mexique. L'objectif est d'aider les gouvernements régionaux et communaux à adopter des stratégies favorisant le renforcement des liens entre les différents intervenants, la création de capacités et la promotion de projets territoriaux. En Bolivie, au Nicaragua, au Paraguay et à la Grenade, la FAO a mené à terme ou met en œuvre des projets⁸ de mise en valeur des capacités nationales dans le domaine des biotechnologies et de la biosécurité, sur lesquels d'autres pays de la région peuvent s'appuyer.

32. L'Organisation a apporté son soutien aux programmes forestiers nationaux grâce à un projet régional sur les stratégies financières de mise en valeur des forêts; elle a préparé une étude sur les tendances et les perspectives du secteur pour les vingt prochaines années et a organisé une conférence électronique sur le paiement des services environnementaux, à laquelle ont participé 600 professionnels et plus de 100 organisations.

33. La FAO a également continué de donner son soutien aux pays grâce à des analyses, à des ressources humaines et institutionnelles, au renforcement des capacités dans le domaine des négociations commerciales et à des bases de données, afin de leur permettre de s'aligner sur les nouveaux accords commerciaux internationaux et les pratiques en vigueur, d'en respecter les dispositions et d'en tirer profit, y compris l'évaluation de l'impact des politiques des programmes et des projets.

34. Dans le domaine de la production et de la santé animales, la FAO et l'OIE ont mis en œuvre le Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières.

Chercher des solutions pour renforcer la coopération technique dans la région
(Recommandation 8)

35. Un mécanisme d'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes forestiers nationaux a été établi; plus de 60 protocoles d'accord ont été approuvés pour neuf pays et deux projets en Amérique centrale. Grâce au soutien du Gouvernement des Pays-Bas, un projet régional sur la gestion durable des forêts, faisant suite à une expérience pilote sur des méthodes novatrices de financement réalisée dans le Cône Sud, est mis en œuvre.

36. Grâce au Système d'intégration d'Amérique centrale de l'Organisation d'Amérique centrale pour les pêches et l'aquaculture (SICA/OSPESCA), un programme d'assistance technique axé sur l'élaboration de plans d'action nationaux⁹ dans les pays d'Amérique centrale est mis en œuvre, ainsi que le projet entre la FAO, l'OSPESCA et l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA) intitulé « Renforcement de la recherche interdisciplinaire pour une pêche responsable dans les pays d'Amérique centrale (FIINPESCA) ». En collaboration avec l'Organisation latino-américaine de développement des pêches (OLDEPESCA) et la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS), des programmes d'assistance technique visant l'élaboration des plans d'action nationaux relatifs aux requins et à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ont été mis en œuvre.

37. Dans le cadre de l'initiative Éducation globale des populations rurales mise en œuvre en collaboration avec l'UNESCO, une campagne d'éducation des populations rurales d'Amérique latine a été lancée, avec l'organisation d'un atelier régional intitulé Alimentation sûre et éducation pour les populations rurales, auquel ont participé l'IICA, la Banque mondiale et la Coopération italienne pour le développement.

⁸ TCP/BOL/2902: Renforcement institutionnel dans le domaine de la gestion de la sécurité des biotechnologies; TCP/NIC/3101: Aide à l'élaboration d'un cadre stratégique national visant le renforcement des biotechnologies agricoles au Nicaragua; et TCP/PAR/3001: Aide à l'élaboration d'une politique nationale concernant les biotechnologies.

⁹ Plans d'action nationaux pour la gestion de la capacité de pêche (PAN-Capacité); Plans d'action nationaux visant la conservation et la gestion des requins (PAN-Requins); Plans d'action nationaux visant à réduire les captures accidentelles d'oiseaux de mer par les palangriers (PAN-Oiseaux de mer); et plans d'action nationaux visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAN-INDNR)

38. En collaboration avec l'IICA et le Service de l'agriculture et de l'élevage du Chili, la FAO a organisé la première rencontre internationale sur la sécurité aux frontières, à laquelle ont participé des professionnels de 17 pays développés et en développement, et dont l'objectif était d'établir des mécanismes de coopération permettant d'enrayer la transmission des maladies transfrontières.

39. En collaboration avec les institutions des Nations Unies représentées dans la région, la FAO a contribué à l'élaboration du document intitulé Objectifs du Millénaire pour le développement – La perspective de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le Bureau régional continue de participer aux activités du Groupe interinstitutions sur le développement rural en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont il est secrétaire et auquel participent la CEPALC, le FIDA, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale et la GTZ.

Nécessité d'appliquer un traitement différencié aux pays moins avancés et aux États insulaires (*Recommandation 9*)

40. La FAO continue de contribuer au programme PSSA-CARIFORUM, grâce à une assistance dans le domaine de la production, des politiques alimentaires et des négociations commerciales internationales, avec le soutien stratégique du Programme de coopération technique et du Programme de coopération Sud-Sud. Le Bureau sous-régional coordonne un programme régional d'assistance technique axé sur les conseils en matière de politiques, la gestion des terres et de l'eau, la nutrition, la protection des végétaux, la foresterie et les pêches.

Développer les activités de renforcement des capacités de négociation à l'échelle internationale des pays de la région (*Recommandation 10*)

41. La FAO a encouragé les États Membres à participer activement à l'élaboration, à la négociation, à la révision et à l'application de normes internationales. Les normes relatives à l'utilisation du bois d'emballage ont fait l'objet d'une attention particulière pendant l'exercice biennal. Le processus de ratification de la Convention internationale pour la protection des végétaux se poursuit.

42. Des projets axés sur le renforcement des capacités de négociation internationale et sur les répercussions des traités de libre échange sur l'agriculture ont été mis en œuvre en Argentine, au Chili, en Colombie et au Costa Rica. La compétitivité des principaux produits du Costa Rica a été analysée, afin de cibler les avantages pour les petits producteurs de la libéralisation des échanges commerciaux.

43. La FAO met en œuvre deux projets régionaux de coopération technique visant à promouvoir les capacités d'analyse des laboratoires centraux chargés de contrôler les aliments, afin de garantir la sécurité sanitaire des produits et l'accès aux marchés internationaux. Les capacités nationales dans le domaine du Codex Alimentarius ont été renforcées en Bolivie, en Colombie, en Équateur, au Pérou, au Paraguay et au Venezuela et des projets nationaux sur la prévention et la maîtrise des mycotoxines ont été mis en œuvre en Équateur et en Uruguay. De nombreux ateliers et cours sur l'analyse des risques, sur les systèmes modernes de contrôle des aliments, sur la sécurité sanitaire des fruits et légumes frais et sur l'élaboration d'instruments d'appui à la formation ont été organisés à l'échelle sous-régionale.

44. La Conférence régionale FAO/OMS pour les Amériques et les Caraïbes sur la sécurité sanitaire des aliments s'est tenue à San José en décembre 2005. Cette Conférence s'inscrit dans le cadre d'une série de conférences régionales sur la sécurité sanitaire des aliments organisées par la FAO et l'OMS à la demande des États Membres, qui sollicitaient des conseils sur les politiques et sur les mesures à prendre en vue de renforcer les capacités dans ce domaine.

Analyser le développement d'une industrie de transformation des matières premières, axée sur l'exportation (*Recommandation 11*)

45. Des études ont été effectuées sur la compétitivité des chaînes agroalimentaires d'oléagineux, de matière grasse, de bœuf et de coton dans le MERCOSUR. Six études ont porté sur l'évaluation de l'impact de différents modèles de libéralisation du commerce international des produits agricoles. Des études et des ateliers sur la concentration des industries agroalimentaires et sur le rôle des grandes entreprises dans le secteur agricole et dans les zones rurales ont également été organisés.

Suite donnée au Sommet mondial de l'alimentation et au Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après. Perspectives régionales**Analyse des tendances et des nouveaux enjeux, en invitant les pays à participer de manière plus dynamique** (*Recommandation 19*)

46. La mise à jour de la base de données s'est poursuivie, ainsi que l'élaboration de l'étude « Tendances et enjeux des secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche en Amérique latine et dans les Caraïbes en 2004 », qui a été publiée en août 2005.

47. La FAO a poursuivi les études sur les dépenses publiques allouées aux zones rurales dans six pays. Elle dispose désormais d'une base de données sur les dépenses publiques relatives aux zones rurales de 1985 à 2001 pour 20 pays de la région. Grâce à l'appui de la BID, la FAO continue d'appuyer l'initiative axée sur le développement rural sous l'angle territorial au Brésil, au Chili et au Mexique. En collaboration avec les gouvernements respectifs, la FAO effectue une étude exhaustive intitulée « Expansion future du soja: implications pour la sécurité alimentaire, le développement rural et les politiques agricoles en Argentine, au Brésil et au Paraguay », dont l'objectif est d'analyser les répercussions économiques et sociales de la hausse prévue du secteur du soja en Amérique du Sud. L'étude vise à identifier les nouveaux enjeux en matière de sécurité alimentaire et de développement rural et à formuler des recommandations concernant des politiques envisageables.

48. En 2006, la FAO fêtera le dixième anniversaire du Sommet mondial de l'alimentation. À cette occasion, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale tiendra une session spéciale en septembre 2006, en vue d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne l'application du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation et d'effectuer un examen à mi-parcours concernant la réalisation de l'objectif de réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim avant 2015 (deuxième Objectif du Millénaire pour le développement). L'historique, le contexte, les documents et les thèmes qui seront traités lors de cette session spéciale figurent dans le document LARC/06/INF/5 Sup.1. En collaboration avec la Conférence interaméricaine sur les statistiques de l'Organisation des États américains et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), la FAO a participé à l'organisation de la vingt-troisième réunion du Groupe de travail sur les statistiques agricoles (Buenos Aires, novembre 2005). Les principaux thèmes abordés portaient sur les statistiques liées à la sécurité alimentaire en corrélation avec le suivi des progrès réalisés en vue de réduire le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation (cible 2 de l'Objectif 1) et le Programme mondial de recensement agricole 2010, qui recommande la compilation de données à l'appui du suivi de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Initiative visant la révision et la mise à jour des politiques et stratégies nationales dans le domaine de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire**Renforcement, en augmentant leur portée, des mécanismes de formation à grande échelle sur le développement rural et la sécurité alimentaire** (*Recommandation 23*).

49. La FAO a organisé des ateliers sur les négociations commerciales et le développement rural dans les pays en développement, axés sur le traitement préférentiel et les produits spéciaux, tropicaux et sensibles. Un atelier a été organisé en 2005 au Chili au bénéfice des pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale et un autre à la Barbade, pour les pays des Caraïbes.

50. Ces cinq dernières années, le Projet régional de coopération technique axé sur la formation dans le domaine des politiques économiques et agraires à l'appui du développement rural en Amérique latine (FODEPAL-GCP/RLA/138/SPA) a permis de former quelque 2 900 décideurs latino-américains grâce à 50 formations à distance. Le projet FODEPAL a fait ses preuves en tant qu'outil de téléenseignement de premier plan en Amérique latine. Le Gouvernement espagnol a confirmé son appui et son financement à une deuxième phase du projet FODEPAL, qui arrivera à terme à la fin de 2007. Le projet GCP/RLA/151/EC « Perfectionnement des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité dans quatre pays d'Amérique centrale », financé par la Communauté européenne, est également en cours d'exécution.

Effectuer des études sur la migration des populations rurales vers les pays développés, afin de définir des programmes d'investissement fondés sur l'envoi de fonds des travailleurs immigrés (*Recommandation 24*).

51. Des études sur la condition des femmes en zone rurale et, en particulier, l'impact de l'exode des populations des zones rurales vers les zones urbaines et vers des pays étrangers ont été effectuées dans presque tous les pays de la région.

La sécurité alimentaire en tant que stratégie de développement durable

Entreprendre des actions immédiates à court terme, définir des mécanismes permettant d'y donner suite, en vue d'en évaluer l'impact et la reproductibilité, et définir de nouvelles actions à plus grande portée, qui incorporent des dimensions plurisectorielles et prévoient la participation des gouvernements, mais également du secteur privé et de la société civile (*Recommandation 31*)

52. La première réunion consacrée aux Programmes spéciaux pour la sécurité alimentaire d'Amérique latine s'est tenue au Guatemala, dans l'objectif d'étudier l'expansion, à l'échelle nationale, d'initiatives de lutte contre la faim, dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement. La réunion a permis de confronter les expériences et d'insister sur le fait qu'il est indispensable d'établir des critères et des mécanismes d'évaluation de l'impact des programmes nationaux.

53. Une réunion a été organisée dans le cadre du projet FODEPAL, afin d'identifier les principaux éléments communs de formation et d'établir un programme de travail et un plan de financement, en vue d'organiser, en 2006, un cours de téléenseignement destiné aux Programmes spéciaux pour la sécurité alimentaire de la région.

54. La FAO a élaboré une proposition de projet visant à appuyer le processus d'insertion de l'agriculture artisanale et d'en améliorer la compétitivité grâce à l'établissement d'alliances stratégiques dans le domaine des chaînes de production agroalimentaire. Sa stratégie de renforcement de la croissance et de la mise en valeur des petites et moyennes entreprises a également été appuyée.

Effectuer une étude des potentiels et des possibilités d'expansion du commerce des produits agricoles issus de l'agriculture familiale (*Recommandation 32*)

55. La FAO a élaboré une proposition de projet axée sur l'appui au processus d'intégration du secteur de l'agriculture artisanale et sur l'amélioration de sa compétitivité, grâce à l'établissement d'alliances stratégiques dans le domaine des chaînes de production agroalimentaire, pour laquelle un financement est en cours de mobilisation.

56. Grâce à l'appui de la Banque interaméricaine de développement, une étude sur l'impact de la libéralisation des échanges commerciaux sur l'agriculture familiale est en cours d'élaboration dans plusieurs pays de la région.

Le développement économique et social en tant que fondement des activités mises en œuvre par la FAO en Amérique latine et dans les Caraïbes

Établir des critères et des mécanismes d'évaluation de l'impact des Programmes spéciaux pour la sécurité alimentaire (*Recommandation 36*)

57. Lors de la première réunion des projets PSSA d'Amérique latine (Guatemala, juin 2005), les débats ont porté sur l'expansion des projets de façon à ce que la sécurité alimentaire soit une composante essentielle des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, qui sont proposées par les pays en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Cette réunion a été l'occasion pour les participants de confronter leurs expériences et d'insister sur l'importance de la définition de critères et de mécanismes permettant d'évaluer l'impact des programmes nationaux.

58. En août 2005, des représentants des programmes ont rencontré les responsables du FODEPAL dans l'objectif de réviser les besoins en matière de formation et déterminer les priorités concernant la formation des gestionnaires nationaux de projets, parmi lesquelles figuraient le suivi et l'évaluation.

59. Une proposition de projet sur le Système de suivi et d'évaluation du plan national sur la sécurité alimentaire du Ministère du développement social a été élaborée, en vue d'un financement par le Gouvernement argentin grâce à un fonds fiduciaire unilatéral.

Rationalisation de l'utilisation des ressources allouées à la coopération technique et création de mécanismes de suivi et d'évaluation de la coopération mise en œuvre par la FAO dans la région (*Recommandation 37*)

60. Un modèle de planification stratégique territoriale et participative est en cours d'exécution au Guatemala. Il est axé sur trois sous-systèmes et une étude pilote: informations destinées au réseaux d'utilisateurs, méthodes de planification et de validation, contrôle et évaluation; et identification de moteurs de la croissance économique complétant les critères d'investissement dans le développement.

Engager des experts nationaux, car ces derniers saisissent bien la réalité de leur pays, et cela permettait de réduire les coûts des projets de coopération technique (*Recommandation 38*)

61. La majeure partie des projets mis en œuvre par la FAO dans la région reposent principalement sur la participation de consultants nationaux.

Revoir le mode opératoire des missions de coopération technique dans les différents pays, en vue d'éviter les doubles emplois et de garantir une bonne coordination entre les différentes missions (*Recommandation 39*)

62. La question des missions de coopération technique de la FAO sur le terrain est traitée par différents organes du Bureau régional, notamment les groupes pluridisciplinaires sous-régionaux et le Comité régional d'appui au Programme de terrain, qui assure également l'intégration des différents programmes et projets mis en œuvre dans les pays en vue de définir des synergies et des objectifs communs.

63. La mission d'évaluation indépendante sur la décentralisation de la FAO effectuée dans la région en 2004 a conclu que l'Organisation devait mieux définir ses priorités dans chaque pays et a recommandé à cet effet que des cadres de priorités nationales soient établis, sous la responsabilité des représentants de la FAO, en étroite collaboration avec les gouvernements concernés et avec l'appui du personnel des bureaux régionaux. Un séminaire, auquel ont participé les ministres du gouvernement nouvellement élu de la République dominicaine, a été organisé en 2005 à Santiago, en vue de définir les priorités en matière de collaboration.

Créer un groupe de travail institutionnel permanent, ouvert à tous les pays de la région et chargé de suivre l'évolution de la coopération technique mise en œuvre par la FAO dans la région (*Recommandation 40*)

64. Le groupe consultatif externe du Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, composé de 21 experts issus de 12 pays de la région, s'est réuni à deux reprises en vue d'étudier les stratégies et les mécanismes relatifs à l'Alliance internationale contre la faim, l'accent étant mis sur l'action concertée des gouvernements, du secteur privé et des organismes sociaux. Une réunion électronique a été organisée en septembre 2005.

Cadre stratégique de la FAO pour combler le fossé numérique en zone rurale

Présenter un bilan des programmes mis en œuvre jusqu'à présent, ainsi que des activités à l'appui de la coordination et de l'unification des efforts déployés par les institutions nationales en vue de combler le fossé numérique en milieu rural (*Recommandation 43*)

65. Plusieurs projets de renforcement des capacités en vue de combler le fossé numérique en zone rurale sont en cours d'exécution en Bolivie, en Colombie, au Costa Rica et en El Salvador. Des pays à faible revenu ont bénéficié de la diffusion et de l'échange d'informations avec des intervenants clés de la région et d'un libre accès à de précieuses ressources dans le domaine de la recherche grâce au Système de recherche mondiale en ligne sur l'agriculture (AGORA). Les éditeurs partenaires sont convenus d'amorcer la phase II du projet AGORA et d'autres pays devraient en principe se joindre au projet au début de l'année 2006. Le projet TCP/RLA/3016 Sécurité alimentaire dans les pays du Forum des Caraïbes – Informations sur les marchés et renforcement du développement institutionnel (Phase II de TCP/RLA/2907), qui porte sur des informations relatives aux marchés et sur le renforcement du développement institutionnel dans les Caraïbes, a pour objectif de combler le fossé numérique.

Maintenir la Consultation sur la gestion de l'information agricole et convoquer une réunion dans le cadre de celle-ci en 2005 (*Recommandation 46*)

66. Une consultation technique sur la gestion de l'information agricole sera organisée pendant l'exercice biennal 2006-2007.